



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE n°91/2025

Zone Ouest : le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers valide 34 millions USD de PMAG pour le T3 2025

Sur invitation du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, Daniel Mukoko Samba, et sous la présidence du Secrétaire général à l'Économie nationale, Célestin Twite, le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers (CSPPP) a procédé, le mercredi 17 décembre 2025, à la certification des pertes et manques à gagner (PMAG) des sociétés pétrolières de la zone Ouest pour le troisième trimestre (T3) de l'année 2025.

Ces travaux de certification ont permis de valider un montant global de 34 millions de dollars américains au titre des PMAG de la zone Ouest, pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025. Il faut noter que, pour le second semestre de l'année, ces résultats sont provisoires, en attendant la certification pour le quatrième semestre pour la zone Ouest et les résultats de la certification des zones Est et Sud pour les deux derniers trimestres de 2025.

Le résultat obtenu à cette étape de la certification conforte le ministère de l'Économie nationale, qui demeure convaincu que la certification globale des PMAG à l'échelle de la République confirmera la tendance baissière observée depuis 2024.

Présent à l'ouverture des travaux, le Vice-Premier Ministre a personnellement encouragé les experts à fournir un travail de qualité afin de permettre aux sociétés pétrolières de disposer des données nécessaires à la clôture de leurs états financiers. À l'issue des travaux, le Président du Comité Professionnel des Pétroliers Nationaux (CPPN), membre de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), Joseph Mankondo Maboko, s'est félicité du bon déroulement des échanges. Il a salué la qualité de la collaboration avec le ministère de l'Économie nationale : « *Pour être franc, depuis un certain temps, nous travaillons régulièrement avec le ministère de l'Économie et nous*

sommes satisfaits de l'évolution de cette collaboration. Les échanges se déroulent dans de bonnes conditions et les choses avancent de manière claire et constructive. »

Cette séance de travail a connu la participation des représentants des sociétés pétrolières Engen, Cobil, SEP Congo, Total, GPDPP, CPPN, SOCIR et SO GAZ, ainsi que des délégués de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), de la DGDA, de la Présidence de la République, de la Primature, du ministère des Hydrocarbures et du ministère des Finances.

Fait à Kinshasa, le 17 décembre 2025

Cellule de communication/ECONAT